

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 octobre 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 7 octobre 2015, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par la Représentante permanente  
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'août 2015 sous la présidence du Nigéria.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(Signé) U. Joy **Ogwu**



## **Annexe à la lettre datée du 7 octobre 2015 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Récapitulatif des travaux du Conseil de sécurité sous la présidence du Nigéria (août 2015)**

#### **Introduction**

En août 2015, sous la présidence du Nigéria, le Conseil de sécurité a adopté deux résolutions, et publié deux déclarations de la Présidente et 11 déclarations à la presse. Il a également tenu un débat public thématique sur les organisations régionales face aux défis contemporains en matière de sécurité mondiale. Il a tenu trois réunions d'information au titre de la question « Paix et sécurité en Afrique », examiné l'état actuel de l'action menée à l'échelle mondiale contre la maladie à virus Ebola et tenu des discussions sur la réforme du secteur de la sécurité et sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

#### **Afrique**

##### **Burundi**

Dans une déclaration à la presse du 4 août, le Conseil a condamné l'assassinat du général Adolphe Nshimirimana perpétré le 2 août et la violente attaque dont Pierre Claver Mbonimpa a été victime le 3 août. Les membres du Conseil ont souligné que la violence n'a pas sa place et appelé toutes les parties à rester calmes. Ils ont engagé le Gouvernement burundais, ainsi que tous les acteurs de la vie politique, à reprendre un dialogue sans exclusive.

Le 10 août, le Conseil de sécurité a entendu des exposés du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, et du Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović, sur la situation au Burundi. Le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a informé le Conseil de l'aggravation des tensions sur la scène politique, surtout après l'assassinat du général Nshimirimana et la tentative d'assassinat qui a visé un défenseur des droits de l'homme, M. Mbonimpa. Il a également fait état des appels renouvelés de l'opposition en faveur de la reprise du dialogue et de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Le Sous-Secrétaire général a souligné l'absence de progrès dans le processus de médiation mené sous l'égide de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).

Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme a fait part de la détérioration de la situation humanitaire au Burundi et indiqué que quelque 94 personnes ont été tuées dans des violences liées aux élections, principalement au sein de l'opposition, et que beaucoup d'autres ont été arrêtées et placées en détention depuis le mois d'avril. Il a souligné par ailleurs qu'environ 181 000 personnes se sont réfugiées dans les pays voisins.

Dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont pris note de la situation politique et humanitaire du pays et condamné l'assassinat du général

Nshimirimana commis le 2 août et la tentative d'assassinat dirigée contre Pierre Claver Mbonimpa le 3 août. Ils ont invité instamment le Gouvernement burundais à mener une enquête indépendante sur ces actes et à veiller à ce que leurs auteurs soient traduits en justice.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation face à la situation politique et sécuritaire du Burundi et appelé à la reprise immédiate d'un dialogue sans exclusive en vue de parvenir à une paix durable dans le pays. Ils ont encouragé le Gouvernement à faciliter le processus et souligné le rôle de médiation joué par la CAE et appelé à soutenir les efforts de paix. Ils ont accueilli favorablement l'intention du Secrétaire général de dépêcher un haut fonctionnaire au Burundi.

Le 28 août, à l'occasion de consultations, le Conseil, a été informé de la situation au Burundi par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques. Celui-ci a porté à son attention que le Président Pierre Nkurunziza avait prêté serment pour un troisième mandat le 20 août, soit une semaine plus tôt que prévu et que le nouveau gouvernement avait prêté serment le 25 août, 5 des 20 ministres qui le constituent étant issus de partis de l'opposition.

Le Sous-Secrétaire général a fait état des plans ébauchés par le Président burundais pour recruter des jeunes dans les forces de sécurité burundaises et les former pour lutter contre les groupes opposés à la paix dans le pays. Il a indiqué que le dialogue politique n'avait toujours pas repris au Burundi et qu'une équipe du Département des affaires politiques se trouvait à Kampala, jusqu'au 30 août, afin d'encourager la reprise du dialogue et d'examiner les possibilités de soutien de l'ONU. En outre, il a informé le Conseil que le Secrétariat avait reçu du Gouvernement burundais une note verbale datée du 19 août dans laquelle il exprimait ses réserves au sujet du projet du Secrétaire général d'envoyer un émissaire pour appuyer les efforts de médiation de la CAE dans le pays et faisait part de sa préférence pour un accroissement de ces efforts par la communauté internationale.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les tensions qui caractérisent la situation politique et sécuritaire du pays. Ils ont mis en garde contre les discours violents qui risquent d'aggraver une situation déjà fragile et de nuire aux efforts visant à rétablir la paix et la stabilité au Burundi. Ils ont insisté sur le fait que seul un dialogue politique sans exclusive peut apporter une solution pacifique au conflit et pressé le Gouvernement burundais et toutes les parties concernées de s'engager immédiatement à reprendre un tel dialogue.

Ils ont également réaffirmé leur soutien au projet du Secrétaire général de dépêcher, en consultation avec le Gouvernement burundais, un émissaire dans le pays pour faciliter la reprise du dialogue en vue de parvenir à une paix durable. Ils ont rappelé l'importance des Accords d'Arusha pour le processus de dialogue.

### **République centrafricaine**

Le 3 août, dans une déclaration à la presse, le Conseil a condamné l'attaque perpétrée la veille à Bangui contre un convoi de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), qui a fait un mort et plusieurs blessés parmi les soldats de la paix. Il a

appelé les autorités centrafricaines à mener rapidement une enquête sur cette attaque avec l'aide de la MINUSCA et à en traduire les auteurs en justice.

Le 5 août, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSCA, Babacar Gaye, a informé le Conseil des derniers événements survenus dans le pays. À la même séance, le représentant du Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix a également fourni une évaluation de la situation dans le pays. Le Représentant spécial a souligné l'amélioration de la situation politique et sécuritaire. Il a rendu compte des bons résultats du Forum de Bangui où ont été débattues des questions essentielles comme la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la question du développement socioéconomique après le conflit. Il a également souligné la précarité de la situation sécuritaire et d'autres défis à relever pour reconstruire le pays après le conflit et demandé instamment au Conseil et à la communauté internationale de maintenir leur engagement au côté de la République centrafricaine.

Le Représentant spécial a également appelé l'attention sur la situation humanitaire du pays, mentionnant en particulier que plus de la moitié de la population a encore besoin d'aide humanitaire. Il a appelé à répondre plus généreusement à l'appel humanitaire afin de soulager la détresse des citoyens. Il s'est dit par ailleurs optimiste quant à la détermination des autorités de transition de lutter contre l'impunité. Il a mentionné en particulier la création de la Cour pénale spéciale et les difficultés logistiques et financières que rencontrent les autorités.

Il a également rendu compte des préparatifs en vue de la tenue des élections en octobre/novembre 2015 et souligné combien il importe que tout le monde participe aux élections, notamment les réfugiés et les citoyens centrafricains déplacés. Il a rappelé l'importance de respecter les échéances du calendrier électoral afin que la période de transition s'achève effectivement à la fin de l'année.

Au cours des consultations, les membres du Conseil ont salué l'engagement des autorités de transition et les ont encouragées à poursuivre leurs efforts. Ils ont noté que la situation sécuritaire reste fragile et que les difficultés de la République centrafricaine ne pourront être surmontées que par une approche nationale sans exclusive avec l'aide de la communauté internationale. Ils ont aussi invité la communauté des donateurs à financer le désarmement, la démobilisation et la réintégration et d'autres processus qui contribuent à la réconciliation nationale et à mettre fin à l'impunité.

Les membres du Conseil ont rappelé que la priorité absolue est l'organisation d'élections auxquelles tout le monde doit pouvoir participer. Ils ont insisté sur le fait que les échéances doivent être respectées pour que la phase de transition s'achève à la fin de 2015 et que l'on puisse se concentrer davantage sur la reconstruction et le développement à long terme du pays. Ils ont encouragé les autorités de transition à veiller à ce que l'application des recommandations du Forum de Bangui se fasse dans un esprit d'ouverture.

Le 9 août, dans une déclaration à la presse, les membres du Conseil ont exprimé leur tristesse à la suite du tragique incident qui a coûté la vie à cinq soldats de la paix rwandais de la MINUSCA et en a blessé huit autres.

Le 13 août, le Secrétaire général a informé le Conseil des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix des

Nations Unies en République centrafricaine. Il a qualifié le phénomène de fléau mondial, déclarant qu'il s'agit d'un problème qui concerne les forces de maintien de la paix du monde entier. Il a insisté sur l'importance d'une politique de tolérance et d'immunité zéro à l'égard des forces de l'ONU en matière d'exploitation sexuelle. Il a en outre souligné l'importance de faire passer un message fort quant au principe de responsabilisation et de responsabilité institutionnelle et a accepté de ce fait la démission, sur son conseil, de son Représentant spécial. Il a souligné l'importance pour chaque pays fournisseur de contingents militaires ou de personnels de police de mener rapidement une enquête pour que les victimes obtiennent justice et d'en communiquer les résultats au Secrétariat. Il a fait part au Conseil de son intention de nommer Parfait Onyanga Anyanga comme son Représentant spécial par intérim en République centrafricaine.

Les membres du Conseil ont partagé l'indignation et la colère du Secrétaire général face aux allégations de fautes aussi graves visant des soldats de la paix des Nations Unies. Ils se sont félicités des mesures prises jusque-là par le Secrétaire général pour qu'une enquête soit diligentée et que les responsabilités soient établies, surtout la nomination d'un groupe d'enquêteurs externes de haut niveau. Ils ont rappelé le symbole que représentent les forces de l'ONU dont la mission est d'apporter refuge et protection et que l'inconduite de quelques-uns ne doit pas ternir le travail accompli par des milliers de soldats de la paix et de membres du personnel des Nations Unies. Ils se sont félicités de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général et ont souligné la nécessité de consacrer davantage d'efforts à sa mise en œuvre. Ils ont réaffirmé leur appui à la MINUSCA et ont rendu hommage au Représentant spécial sortant pour ses efforts inlassables en faveur de la paix et de la réconciliation en République centrafricaine. Une déclaration à la presse a été publiée à ce sujet le 18 août.

### **Guinée-Bissau**

Le 10 août, au titre des « questions diverses », le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a informé le Conseil de la situation en Guinée-Bissau. Il a fait état de l'aggravation des tensions entre le Président et le Premier Ministre et souligné que, si elle n'était pas résolue, la querelle politique actuelle pourrait menacer la stabilité du pays et entraîner une remise en cause des progrès accomplis depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel.

Les membres du Conseil ont salué la manière pacifique dont les Bissau-Guinéens, y compris les militaires, se sont conduits malgré l'impasse politique. Une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation qui règne dans le pays, a été publiée à l'issue de la réunion.

Ils ont appelé les parties à engager le dialogue pour résoudre leurs divergences dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau. Ils ont rappelé la résolution 2203 (2015) et insisté sur l'importance de la réconciliation nationale, d'un dialogue ouvert à tous et de la bonne gouvernance, ainsi que sur l'autorité permanente du pouvoir civil, afin d'accéder à une paix durable en Guinée-Bissau. Ils ont souligné également que la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau ne peut que résulter d'une transition consensuelle sans exclusive, conduite par les Bissau-Guinéens dans le respect de l'ordre constitutionnel et dans laquelle ils occuperaient une place centrale.

Les membres du Conseil ont réaffirmé l'importance d'un engagement international prolongé auprès des autorités de Guinée-Bissau. Dans ce contexte, ils ont accueilli avec satisfaction les efforts consentis des acteurs régionaux et internationaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, l'ONU et sa Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la Communauté des pays de langue portugaise et l'Union européenne en vue de favoriser le dialogue entre les dirigeants politiques de Guinée-Bissau. Ils se sont félicités en particulier des efforts déployés par le Président sénégalais, Macky Sall, le Président guinéen, Alpha Condé, et le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Miguel Trovada.

Le 14 août, le Conseil de sécurité a de nouveau entendu le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques à propos de la détérioration de la situation politique en Guinée-Bissau à la suite du limogeage par le Président José Mario Vaz du Premier Ministre, Domingos Simoes Pereira, et du Gouvernement. Le Sous-Secrétaire général a déclaré qu'il est essentiel de maintenir le dialogue et invité instamment les membres du Conseil à redoubler leurs efforts pour amener la paix dans le pays.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'évolution politique du pays et ont appelé les factions à régler leur différend politique dans l'intérêt de la paix. Ils se sont félicités de la poursuite de l'action entreprise par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Président du Sénégal, en sa qualité de Président de la CEDEAO, ainsi que d'autres interlocuteurs dans la recherche d'une issue pacifique à l'impasse et ont souligné la nécessité d'une action concertée entre la CEDEAO, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et l'ONU.

Les membres du Conseil ont invité les dirigeants à rechercher le dialogue et le consensus pour résoudre la crise dans l'intérêt du peuple bissau-guinéen. Ils ont encouragé toutes les parties à rester calmes et demandé aux forces de sécurité, à la société civile et aux dirigeants politiques de continuer d'agir de manière pacifique, dans le respect de la constitution et de l'état de droit. Ils ont souligné qu'il importe que les forces de sécurité ne s'ingèrent pas dans les affaires politiques de la Guinée-Bissau. Ils ont exprimé leur intention de suivre la situation et de réagir de manière appropriée. Une déclaration à la presse a été publiée le même jour.

Le 28 août, le Représentant spécial a informé le Conseil de l'évolution de la situation politique dans le pays. Il a déclaré qu'elle resterait fragile tant que l'on ne se serait pas attaqué aux causes profondes de l'instabilité dans le pays. Il a mentionné que l'absence de dialogue entre les principaux acteurs politiques du pays a aggravé les tensions politiques et créé une situation qui évolue de manière négative. Il a parlé du limogeage par le Président du Premier Ministre et du Gouvernement.

Il a également informé le Conseil de la nomination du nouveau Premier Ministre, Baciro Dja. Il a souligné l'engagement des militaires de ne pas intervenir dans le processus politique. Le Conseil a également entendu un exposé d'Antonio de Aguiar Patriota, Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix. Le représentant de la Guinée-Bissau, celui du Sénégal, en sa qualité de Président de la CEDEAO, et celui du Timor-Leste, en sa qualité de

Président de la Communauté des pays de langue portugaise, ont également fait des déclarations lors de la réunion.

Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil ont à nouveau exprimé leur préoccupation au sujet de la situation politique du pays. Ils ont lancé un appel pour la reprise du dialogue et prié instamment les acteurs nationaux de se montrer résolus à sortir pacifiquement de cette impasse. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importe de créer les conditions qui permettraient de tirer parti des acquis de la consolidation de la paix dans le pays. Ils ont mentionné qu'il serait peut-être nécessaire de réviser la Constitution pour délimiter clairement les attributions du Président et du Premier Ministre. Ils ont souligné l'importance d'un effort collectif national pour assurer la mise en œuvre du plan des priorités de la nation.

### **Libéria**

Le 12 août, la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria a informé le Conseil de sécurité de l'examen par le Comité des conclusions et recommandations du rapport actualisé que le Groupe d'experts lui a présenté en avril et de son rapport final (S/2015/558). Elle a indiqué que du fait qu'il n'y a plus de transmission du virus Ebola et que la Mission des Nations Unies au Libéria est ainsi amenée à réduire ses effectifs, les efforts tendent désormais à ce que les autorités libériennes assument totalement la responsabilité de la sécurité du pays. Elle a également fait observer que peu de progrès notables ont été accomplis pour faire adopter la loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions, élément essentiel du cadre législatif pour la réglementation, le suivi et le contrôle des armes et des munitions au Libéria.

S'agissant de la gestion des armes et des munitions, la Présidente a indiqué que les forces armées du Libéria avaient commencé le marquage de leurs armes, conformément à la résolution 1903 (2009). Elle a par ailleurs indiqué qu'il existe toujours des réseaux de milices le long de la frontière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, lesquels ont toujours les moyens et l'intention de mener des attaques meurtrières, en dépit de l'évolution géopolitique extrêmement prometteuse de la région.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'application des recommandations par les autorités libériennes et des progrès enregistrés dans la situation sécuritaire du pays. Ils ont invité le Gouvernement à continuer de concentrer ses efforts sur la poursuite des réformes nécessaires, surtout dans le secteur de la sécurité. Ils ont souligné l'importance de prendre des mesures visant à renforcer les capacités du pays en matière de contrôle de l'État et de gestion des frontières. Ils ont encouragé les autorités libériennes à faire adopter sans tarder la loi sur les armes à feu et les munitions. Encouragés par les progrès et la stabilité régnant actuellement dans le pays, ils sont convenus de la nécessité de modifier le régime des sanctions et ont appelé à la poursuite de l'action internationale au Libéria.

### **Libye**

Le 19 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant les attaques terroristes de Syrte. Les membres du Conseil ont condamné toutes les attaques perpétrées contre la population libyenne par un groupe ayant fait

allégeance à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ils ont souligné que les auteurs de ces actes barbares doivent en répondre.

Ils ont exhorté toutes les parties libyennes à œuvrer collectivement à la lutte contre les groupes terroristes transnationaux qui exploitent la Libye dans leur propre intérêt, en appuyant pleinement et de toute urgence un processus politique sans exclusive par la formation d'un gouvernement d'entente nationale visant à régler les problèmes politiques et sécuritaires auxquels le pays est confronté.

Le 26 août, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, Bernardino León, a informé le Conseil de la situation en Libye. Il a souligné l'importance, pour les dernières étapes du processus politique libyen, de l'engagement et de l'action concertée des dirigeants de tous bords. Compte tenu de la tâche redoutable à accomplir, il a encouragé la communauté internationale à s'efforcer de formuler une stratégie de soutien à la Libye. Il a mentionné que malgré la réduction des tensions militaires, les souffrances humaines restent considérables. Il a également indiqué que les activités de l'EIIL sont en augmentation et qu'unité et cohésion sont nécessaires pour les endiguer efficacement.

Dans le cadre de consultations privées, les membres du Conseil ont pris note des progrès réalisés dans le processus politique ainsi que des initiatives locales de cessez-le-feu dans certaines régions de Libye. Ils ont néanmoins exprimé leur profonde préoccupation devant la dégradation de la situation politique, sécuritaire et humanitaire du pays. Ils ont souligné que seul un gouvernement représentatif et ouvert à toutes les tendances pourrait régler les problèmes politiques et sécuritaires auxquels le pays est confronté. Ils ont notamment exprimé leur inquiétude face à l'expansion de l'extrémisme de l'EIIL et d'autres groupes terroristes.

Les membres du Conseil ont exprimé leur appui au processus de paix en cours visant notamment à créer un gouvernement d'entente nationale. À cet égard, ils se sont félicités du fait que l'accord politique a été paraphé le 11 juillet 2015, ce qui constitue une étape décisive vers l'établissement de la paix et de la stabilité. Ils ont demandé instamment aux parties qui n'ont pas encore signé cet accord de le faire sans plus tarder. Ils ont aussi pressé la communauté internationale de maintenir son soutien au processus politique libyen en vue de parvenir à une paix durable. Ils ont mis l'accent, à cet égard, sur l'importance d'une étroite coopération entre l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et d'autres organisations régionales. Les membres du Conseil ont marqué leur appui au Représentant spécial.

## **Mali**

Le 19 août, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a informé le Conseil de sécurité de la situation au Mali. Il a fait état d'une série de violents accrochages entre groupes armés de la Coordination et de la Plateforme dans la région de Kidal, dans le nord du Mali, lesquels risquent de compromettre l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation dans le pays conclu en juin. Il a souligné que les violations de l'Accord pourraient constituer un obstacle à une paix durable.

Les membres du Conseil ont vivement condamné les récents affrontements et relevé que de telles actions mettent en danger l'application de l'accord de paix. Ils

ont exigé que les groupes armés de la Plateforme et de la Coordination cessent immédiatement les hostilités et respectent pleinement leurs engagements au titre de l'accord de cessez-le-feu. Ils ont invité la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à enquêter et faire rapport sur les violations du cessez-le-feu et demandé instamment aux parties de participer pleinement aux mécanismes d'application.

Les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein soutien à la MINUSMA et au Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, Mongi Hamdi, dans l'exécution de leurs mandats. Certains d'entre eux ont souligné la nécessité d'envisager l'imposition de sanctions ciblées à l'encontre de ceux qui violent le cessez-le-feu ou menacent l'application de l'Accord de paix, comme le prévoit la résolution 2227 (2015).

### **Soudan du Sud**

Le 25 août, le Conseil a été informé de la situation au Soudan du Sud par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), Ellen Margrethe Løj, par visioconférence depuis Djouba, et par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien. La Représentante spéciale a fait état de la situation politique tendue et de la détérioration de la situation humanitaire dans le pays. Elle a également informé le Conseil que l'on s'attendait à ce que le Président du Soudan du Sud, Salva Kiir, signe la proposition d'accord de paix formulée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement-Plus (IGAD-Plus). Elle a mentionné que l'accord a été en partie signé le 17 août par certains chefs de l'opposition.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et sécuritaire du pays. Ils ont condamné la poursuite des combats entre les parties et souligné la nécessité de régler pacifiquement la crise et de mettre un terme à la situation humanitaire effroyable du Soudan du Sud. Ils ont également dit espérer que le Président Salva Kiir donnerait suite à l'engagement qu'il a pris de signer sans réserve l'Accord de paix proposé par l'IGAD-Plus. Ils ont insisté sur l'importance que revêt la pleine application de l'Accord.

Des membres du Conseil ont souligné la nécessité de rester mobilisés à propos de la situation dans le pays. À cet égard, ils ont indiqué qu'ils étaient disposés à agir immédiatement au cas où le Président Kiir ne signerait pas l'accord comme il s'y est engagé.

Le Conseil a également entendu le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, Cristián Barros-Melet, lui présenter le rapport du Groupe d'experts créé par la résolution 2206 (2015) (S/2015/656). Le rapport recense toute une liste de crimes contre l'humanité, notamment l'utilisation du viol comme arme de guerre, le pillage à grande échelle et les attaques ciblées contre des civils. Le Président a souligné la recommandation du Groupe tendant à imposer des sanctions à l'encontre de ceux qui ont attisé le conflit et en ont tiré profit. Le Groupe a également recommandé que les personnes responsables de crimes graves au regard du droit international humanitaire et des droits de l'homme soient sanctionnées. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues à ce sujet.

Le 28 août, le Conseil a publié une déclaration de la Présidente (S/PRST/2015/16) saluant la signature de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud par le Président du pays. Il s'est également réjoui de la signature de l'Accord, le 17 août, par Riek Machar Teny, Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition, et Pagan Amum Okiech, représentant des anciens détenus. Le Conseil s'est dit préoccupé par toute déclaration de quelque partie que ce soit qui laisserait entendre que celle-ci n'est pas déterminée à appliquer l'Accord tel qu'il figure, exclusivement, dans l'annexe au document S/2015/654. Il a également engagé les parties à appliquer pleinement l'Accord avec l'appui de l'ONU et de la communauté internationale.

### **Soudan**

Le 26 août, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, Rafael Darío Ramírez, a présenté au Conseil les conclusions du rapport d'activité du Groupe d'experts créé par ladite résolution. Il a indiqué que le Comité s'est réuni avec des représentants de l'Égypte, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de la Libye et du Soudan. Il a déclaré que la participation des pays voisins du Soudan est indispensable pour que le Comité s'acquitte efficacement de son mandat et exprimé sa satisfaction que les pays en question soient disposés à coopérer avec le Comité pour l'application du régime de sanctions.

Le Président a également informé le Conseil de la diminution des incidents militaires et des attaques au sol des troupes gouvernementales, des groupes rebelles et des groupes armés non signataires. Il a souligné que la violence intertribale a également diminué au cours de la période considérée, du fait, notamment, de l'intensification de l'offensive militaire lancée par le Gouvernement soudanais. Il a ensuite fait état des violations de l'embargo sur les armes, de l'utilisation de munitions improvisées à vecteur aérien par les forces aériennes soudanaises et d'éventuelles violations du droit international humanitaire, dues notamment au recrutement de jeunes.

Le Président a également informé le Conseil que le Groupe d'experts menait des investigations pour déterminer si l'extraction artisanale de l'or servait à financer le conflit au Darfour.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance de la coopération entre le Soudan et ses voisins et se sont félicités à cet égard de la réunion organisée par le Président avec des représentants des pays voisins. Ils ont salué par ailleurs l'amélioration de la coopération entre le Groupe d'experts et le Gouvernement soudanais. Ils ont néanmoins exprimé leur préoccupation face à l'afflux d'armes et de munitions au Darfour. Ils ont noté les conditions très difficiles dans lesquelles l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour se déroule. Ils se sont également inquiétés de la situation humanitaire et notamment des déplacements de civils et du recrutement d'enfants soldats.

## Europe

### Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Le 21 août, le Conseil a entendu un compte rendu du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, Farid Zarif. Le Représentant spécial s'est montré prudemment optimiste malgré les progrès importants accomplis pour surmonter un héritage de haine et de conflit et il a demandé instamment à Pristina et Belgrade de continuer sur leur lancée pour parvenir à un règlement politique négocié.

Il a indiqué que les dirigeants des deux camps devaient se rencontrer à Bruxelles le 25 août, sous les auspices de l'Union européenne, pour régler les questions en suspens. Il a rappelé l'adoption, le 3 août, de la révision nécessaire de la Constitution et des lois portant création d'un tribunal spécial pour juger les crimes de guerre commis par l'Armée de libération du Kosovo.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans les relations entre les deux parties, en particulier en ce qui concerne la création du tribunal spécial pour juger les crimes de guerre. Certains membres se sont émus de la virulence des propos tenus pendant le débat par le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Serbie, Ivica Dačić, et le représentant du Kosovo, Hashim Taçi. Ils ont déclaré qu'il importe que les autorités de Belgrade et de Pristina poursuivent leurs efforts en vue d'instaurer un climat de confiance et d'harmonie. Ils ont souligné qu'une réconciliation véritable est essentielle pour renforcer la cohésion et jeter les fondements de la paix et du progrès. Ils ont aussi encouragé les parties à poursuivre le dialogue technique et de haut niveau afin de régler les questions en suspens relatives à l'application du « premier accord ». Certains membres du Conseil ont réaffirmé que la résolution 1244 (1999) reste le fondement juridique international applicable au règlement de la question du Kosovo.

## Asie

### Myanmar

Le 28 août, le Conseil a entendu un compte rendu du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, Vijay Nambiar. Le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme était également présent à la réunion. Le Conseiller spécial a parlé essentiellement de l'opération humanitaire menée au lendemain du passage du cyclone Komen, de la préparation des élections générales, du processus de paix entre le Gouvernement et les groupes ethniques armés et des progrès réalisés en vue de la conclusion de l'accord de cessez-le-feu national. Il a également rendu compte de la situation dans l'État de Rakhine et fait le point sur l'ouverture du Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Myanmar.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance que revêtent la signature et l'application de l'accord de cessez-le-feu national. Ils attendaient également avec intérêt la tenue d'élections en novembre 2015. Certains se sont déclarés préoccupés par la situation humanitaire dans les parties inondées du pays et ont appelé la

communauté internationale à fournir une aide humanitaire aux populations éprouvées.

## **Moyen-Orient**

### **Afghanistan**

Le 9 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse condamnant les attentats terroristes commis à Kaboul et réaffirmé qu'aucun acte terroriste, aucune violence, ne pourrait remettre en cause le processus de paix mené par les Afghans et la marche du pays vers la démocratie et la stabilité.

### **Liban**

Le 14 août, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Celui-ci a souligné le calme qui régnait le long de la Ligne bleue et mentionné l'importance du balisage visible de celle-ci par la FINUL en tant que mesure de confiance entre les parties à l'appui d'un cessez-le-feu permanent. Il a en outre informé le Conseil de la poursuite du dialogue stratégique mené par la mission sur terre et en mer, ainsi que par son groupe d'intervention navale. Pour ce qui est de continuer d'appuyer l'application de la résolution 1701 (2006), il a mentionné la demande du Secrétaire général visant au renouvellement du mandat de la FINUL et réclamé un soutien accru des États Membres à l'Armée libanaise, notamment par le truchement du Groupe international d'appui au Liban.

Les membres du Conseil se sont inquiétés de la fragile stabilité du Liban, laquelle, si elle n'était pas correctement gérée, pourrait conduire à une dégradation des conditions de sécurité. Ils ont insisté sur l'impérieuse nécessité d'avancer sur la question de la vacance de la présidence afin que le pays puisse s'attaquer aux problèmes sécuritaires, économiques et sociaux auxquels il se trouve confronté.

### **République arabe syrienne**

Le 7 août, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2235 (2015) condamnant toute utilisation comme arme de produits chimiques toxiques tels que le chlore en République arabe syrienne. Par cette résolution, le Conseil entendait entamer le processus d'identification des responsables de tout emploi de produits chimiques toxiques, y compris le chlore, en tant qu'armes et assurer qu'ils en répondent. Dans cette résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, en coordination avec le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de lui soumettre des recommandations concernant la création et le fonctionnement d'un mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, y compris des éléments du mandat de celui-ci.

Le 12 août, le Conseil de sécurité a entendu un compte rendu sur la République arabe syrienne (armes chimiques) du Secrétaire général adjoint et Haut-Représentant pour les affaires de désarmement par intérim, Kim Won-soo, lequel a indiqué que les travaux de l'OIAC avaient considérablement avancé, cinq tunnels souterrains ayant été détruits. Il s'est dit optimiste quant à l'achèvement de la destruction des installations restantes pour la fin du mois de septembre. S'agissant

de l'activité de la mission d'établissement des faits de l'OIAC, il a informé le Conseil du déploiement de deux équipes : l'une à Damas chargée d'enquêter sur les allégations du Gouvernement syrien, et l'autre dans un pays voisin pour enquêter sur les allégations de l'opposition.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès notables réalisés dans la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques restantes en République arabe syrienne. Ils ont également accueilli avec satisfaction le dialogue en cours entre les experts techniques de l'OIAC et les autorités syriennes sur des questions touchant à la déclaration initiale de la République arabe syrienne et ses modifications ultérieures.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par des faits troublants concernant l'emploi de produits chimiques toxiques comme arme dans le conflit syrien. Certains membres ont réclamé des mesures de précaution pour empêcher que des protagonistes non étatiques aient accès à de telles armes. Ils ont condamné l'usage de substances toxiques dans le conflit syrien, en violation du droit international et ont demandé que les auteurs de ces actes odieux en répondent.

Les membres du Conseil ont indiqué attendre avec intérêt les recommandations du Secrétaire général sur la création du mécanisme d'enquête conjoint prévu dans la résolution 2235 (2015) et ont souligné que la coopération entre l'ONU et l'OIAC devait impérativement être renforcée.

Le 17 août, le Conseil a adopté une déclaration de la Présidente (S/PRST/2015/15), dans laquelle il exprime sa très vive inquiétude devant le fait que certaines régions de la République arabe syrienne sont sous le contrôle de groupes terroristes tels que l'EIIL et le Front el-Nosra et a condamné les actes terroristes perpétrés par ces organisations et d'autres entités, notamment les attaques contre des civils. Le Conseil a réaffirmé que la seule solution durable à la crise syrienne passe par un processus politique sans exclusive et conduit par les Syriens et a exigé, à cet égard, que toutes les parties s'emploient de toute urgence à appliquer le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 dans son intégralité. Après l'adoption de la déclaration de la Présidente, le représentant d'un membre du Conseil a indiqué que sa délégation ne souscrivait pas à ses paragraphes 8 et 10, considérant qu'ils violaient la souveraineté et le droit à l'autodétermination du peuple syrien en préconisant une transition politique, et notamment l'établissement d'un gouvernement de transition, sans son consentement, ce qui va à l'encontre de la Charte des Nations Unies (voir S/PV.7504, p. 3).

Le 27 août, le Conseil a été informé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence que le mois précédent, les violences ont continué de s'intensifier dans tout le pays et que toutes les parties au conflit ont mené des attaques aveugles ou ciblées, causant des pertes en vies humaines et la destruction d'infrastructures.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve la République arabe syrienne, alors que le conflit continue de faire de nombreuses victimes civiles innocentes. Ils ont condamné la poursuite des combats dans tout le pays, en particulier l'usage d'armes lourdes dans des zones habitées. Ils ont réaffirmé que les attaques contre des civils constituent des violations du droit international humanitaire et invité instamment les parties au conflit à prendre des mesures pour assurer la protection des civils en toutes

circonstances. Par ailleurs, ils ont réaffirmé leur appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, pour faciliter des négociations susceptibles d'aboutir à un règlement politique sur la base du Communiqué de Genève.

### **Yémen**

Le 12 août, le Conseil a été informé en visioconférence par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, que le conflit en cours non seulement aggravait une situation déjà désastreuse sur le plan de la sécurité, mais compliquait également la recherche d'une solution politique. Il a indiqué qu'avec la libération d'Aden de l'occupation houthie, il fallait absolument profiter de la situation militaire du moment pour relancer le dialogue politique entre les parties yéménites.

Les membres du Conseil ont invité instamment les parties à s'efforcer de régler leurs différends par la voie du dialogue, étant donné qu'une solution militaire au conflit n'était pas viable. Ils ont insisté sur le fait que seule une solution politique permettrait de parvenir à une paix durable. Ils sont convenus de la nécessité de garantir l'acheminement de produits et fournitures humanitaires. Ils ont exprimé leur soutien aux efforts de l'Envoyé spécial et encouragé toutes les parties à coopérer avec lui à la recherche d'un règlement pacifique du conflit.

Le 19 août, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a informé le Conseil de la situation humanitaire au Yémen et indiqué que la population civile paie le plus lourd tribut au conflit. Il a mentionné en particulier que quatre Yéménites sur cinq ont besoin d'aide humanitaire et que près de 1,5 million de personnes sont déplacées. Il fallait que les ports et les aéroports restent ouverts pour laisser entrer sans restriction les importations commerciales et les fournitures humanitaires.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la poursuite des tirs d'artillerie et des frappes aériennes aveugles qui ont détruit des infrastructures civiles essentielles telles que des écoles, des hôpitaux et des stations de traitement des eaux.

Ils ont relevé que l'évolution rapide de la situation du fait que des territoires changent de mains entre les Houthis et la coalition a créé une vacance du pouvoir, qui a encore aggravé les conditions générales de sécurité et exacerbé la crise humanitaire qui frappe le pays. Ils ont exhorté les parties belligérantes à créer un environnement qui permette aux secours de parvenir à ceux qui en ont besoin, considérant qu'il s'agit là d'un premier pas indispensable pour alléger la situation humanitaire. Ils ont lancé un appel aux donateurs pour qu'ils honorent sans tarder leurs promesses afin d'atteindre l'objectif de 1,6 milliard de dollars pour le financement des opérations des organismes humanitaires présents dans le pays.

Les membres du Conseil ont estimé qu'il faut impérativement que les parties coopèrent avec l'Envoyé spécial à la recherche d'une solution pacifique au conflit. Ils ont rendu hommage aux organismes humanitaires et organisations non gouvernementales opérant au Yémen pour le dur labeur qu'ils accomplissent dans des conditions difficiles.

Le 19 août, le Conseil a également publié une déclaration à la presse, dans laquelle il a condamné la saisie, le 17 août, de l'ambassade des Émirats arabes unis au Yémen par les Houthis et exigé leur retrait immédiat.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 19 août, le Conseil a été informé par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, de la situation au Moyen-Orient, y compris sur la question palestinienne. Celui-ci a indiqué qu'au cours du mois de juillet il y a eu des crimes haineux perpétrés par des éléments extrémistes, des violences en représailles, des provocations dans les lieux saints de Jérusalem et une recrudescence inquiétante des tirs de roquettes de Gaza en direction d'Israël. Il a appelé les dirigeants politiques, militaires, communautaires et religieux de tous bords à unir leurs efforts pour réduire les tensions, rejeter la violence et empêcher les extrémistes d'aggraver la situation et de confisquer le débat politique.

Les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation devant l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient et souligné que le statu quo n'apporterait aucune solution durable à cette crise persistante. Ils ont condamné l'escalade de la violence entre Israéliens et Palestiniens et souligné qu'elle fait peser une menace supplémentaire sur la recherche d'une solution politique à ce conflit ancien.

Les membres du Conseil ont réaffirmé que seule la mise en œuvre de la solution des deux États pourrait mettre durablement fin à la violence. Ils ont exprimé leur préoccupation face à la lenteur de la reconstruction de Gaza en raison de l'insuffisance des fonds reçus et ont encouragé les donateurs à verser les contributions qu'ils ont promises lors de la Conférence internationale du Caire sur la Palestine intitulée « Reconstruire Gaza », tenue en octobre 2014.

Le 25 août, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Bangura, a rendu compte au Conseil de sa visite au Moyen-Orient. Elle l'a informé qu'il existe des preuves accablantes de mariages forcés, d'esclavage et de viols collectifs de femmes et de filles dans les conflits en Iraq et en République arabe syrienne. Elle a exprimé son inquiétude face aux atrocités commises par l'EIL, notamment à l'encontre des femmes yézidiennes capturées. Elle a aussi indiqué que des éléments des Forces syriennes se sont également livrés à des actes de violence sexuelle.

Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à l'usage, comme méthode ou tactique de guerre notamment, qui est fait de la violence sexuelle en Iraq et en République arabe syrienne, en particulier l'esclavage sexuel et la violence sexuelle liée aux mariages forcés, et l'ont condamné. Ils ont insisté sur le caractère odieux de ces actes et engagé les parties au conflit armé à prendre toutes les mesures possibles pour en protéger les civils.

Ils ont rappelé que le viol et les autres formes graves de violence sexuelle commis en temps de conflit armé sont des crimes de guerre et des violations graves des Conventions de Genève. Ils ont pressé la communauté internationale de présenter un front uni pour ce qui est de demander des comptes aux auteurs de tels actes. Ils ont déclaré que c'était en mettant fin aux conflits que connaît la région que l'on réduirait les occasions de commettre des actes de violence sexuelle.

Les membres du Conseil ont souligné que, lorsqu'elles entreprennent des activités de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de lutte contre le terrorisme, toutes les parties concernées de la région doivent prendre en compte les deux éléments importants que sont l'autonomisation des femmes et la protection des femmes et des filles exposées au risque de violences sexuelles. Ils ont pris acte des efforts déployés par les pays voisins pour protéger les réfugiés, notamment contre la violence sexuelle et ont demandé à la communauté internationale de répondre aux appels humanitaires lancés par l'Organisation des Nations Unies en faveur de l'Iraq et de la République arabe syrienne. Le 28 août, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur les violences sexuelles commises dans le conflit du Moyen-Orient.

#### **Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée**

Le 26 août, le Conseil a entendu un compte rendu du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Román Oyarzun Marchesi, sur la base du rapport prévu tous les 90 jours en vertu du paragraphe 12 g) de la résolution 1718 (2006). Les membres du Conseil ont eu un échange de vues à ce sujet.

### **Questions thématiques**

#### **Débat public sur les organisations régionales et les défis contemporains en matière de sécurité mondiale**

Le 18 août, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité des défis auxquels les organisations régionales sont actuellement confrontées dans leurs activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a présenté les recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (S/2015/446) et appelé à renforcer les partenariats aux niveaux mondial et régional pour permettre au Conseil de faire appel à un réseau d'acteurs plus performant en terme d'adaptation et de moyens. Dans ce contexte, il a invité l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne à renforcer leur coopération trilatérale afin d'accroître leur capacité collective de gérer, planifier et mener des opérations de paix en Afrique.

Le Secrétaire général a également souligné l'importance d'assurer un financement plus prévisible aux organisations régionales pour leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le maintien de la paix et de la sécurité. Dans ce contexte, il a appelé l'attention sur d'autres formes de soutien, comme les fonds d'affectation spéciale et l'accès à des connaissances spécialisées, de la documentation technique et des services.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance des organisations régionales dans la prévention des conflits et de la participation de la société civile à de tels efforts. Ils ont fait remarquer que la dynamique et le caractère évolutif des défis sécuritaires contemporains – qu'il s'agisse de terrorisme, de catastrophes naturelles ou d'épidémies – rendent nécessaire une plus grande coopération aux niveaux régional et sous-régional. Ils ont souligné l'importance de mettre durablement l'accent sur l'élaboration de cadres régionaux de gestion des conflits, pour aider le Conseil à s'acquitter de ses difficiles responsabilités de maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

## **Paix et sécurité en Afrique : le virus Ebola**

Le 13 août, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola, David Nabarro, la Directrice générale de l'OMS, Margaret Chan, tous deux s'exprimant par visioconférence, l'Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, Tété António, le représentant du Président de la Commission de consolidation de la paix, Olof Skoog, et le docteur Mosoka Fallah ont informé les membres du Conseil des menaces que la maladie à virus Ebola fait peser sur la paix et la sécurité en Afrique. La Directrice générale a salué les progrès considérables accomplis jusque-là et souligné que la capacité de réaction des pays touchés par la pandémie s'est améliorée. Elle a toutefois mis en garde contre tout sentiment de sécurité car il suffirait d'un seul cas non détecté dans un dispensaire, d'un seul contact avec l'infection échappant au système de surveillance ou d'une seule inhumation effectuée sans précautions suffisantes pour provoquer une résurgence de la pandémie (voir S/PV/7502). Elle a indiqué que le succès de la lutte contre l'Ebola dépend de la capacité « d'atteindre et de se maintenir à un niveau d'infection zéro ». De même que les autres intervenants, elle a fait observer que c'est l'absence de moyens et d'infrastructures de santé publique qui est la plus grande cause de vulnérabilité au virus Ebola.

L'Envoyé spécial a souligné que les moyens mis en œuvre par l'ONU ont été efficaces. Il a cependant précisé que l'intervention n'a pas donné la priorité à son appropriation par les communautés, laquelle s'est révélée efficace dans la lutte contre l'Ebola. Il a appelé à la solidarité avec les pays touchés sur les plans technique, opérationnel et financier. Le docteur Fallah, se disant généralement d'accord, a souligné qu'il reste essentiel de créer un climat de confiance et d'autonomiser les communautés.

L'observateur de l'Union africaine a relevé que, grâce à son pouvoir fédérateur et à ses moyens de pression politique, l'Union africaine avait pu réunir les compétences techniques de 18 États Membres, d'organisations non gouvernementales, de la diaspora africaine et d'autres provenances pour faire face à la crise. Il a souligné qu'une stratégie d'appui décisive, jointe au déploiement rapide de moyens humains, a joué un rôle déterminant dans l'intervention du continent.

Les membres du Conseil ont dit partager le souci des intervenants quant à la nécessité de rester vigilant et de travailler « inlassablement » si l'on voulait réduire à zéro la transmission du virus Ebola. Ils ont pris note du maintien du soutien aux pays touchés. Ils ont reconnu que la Conférence internationale sur le relèvement après l'Ebola avait eu pour objectif de renforcer les établissements de santé publique afin d'améliorer leurs capacités de réaction lors de futures urgences sanitaires. Ils ont relevé avec satisfaction la solidarité qui s'est manifestée aux niveaux international et régional en réaction à l'épidémie. Ils ont également noté que la crise de l'Ebola a révélé la fragilité des établissements médicaux des États touchés et ont souligné qu'il importe de rester vigilant pour prévenir de futures épidémies ou pandémies et y réagir.

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : réforme du secteur de la sécurité**

Le 20 août, le Conseil de sécurité a entendu les exposés du Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité, Dmitry Titov, de

la Sous-Secrétaire générale, Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le développement et Directrice de sa Cellule de crise, Izumi Nakamitsu, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le Sous-Secrétaire général à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité a déclaré qu'une police et une armée de métier bien formées, bien soutenues et ayant le sens du service constituent le meilleur rempart d'un pays contre la violence et l'instabilité qui menacent aussi bien les vies que les moyens de subsistance. Il a souligné l'importance d'appuyer les efforts menés par les pays pour réformer le secteur de la sécurité, ajoutant que la gestion du dispositif de sécurité est plus efficace lorsqu'elle est liée à des réformes plus vastes portant sur la justice, l'administration pénitentiaire, la police et la gestion des frontières.

Il a également fait observer que, si l'engagement des opérations de maintien de la paix dans la réforme du secteur de la sécurité doit nécessairement porter sur les situations consécutives à un conflit, il a parfois un but préventif et il convient donc de l'intégrer très tôt dans toutes les opérations pertinentes. Il a recommandé, à cet égard, que les accords relatifs à ce type d'engagements soient facilités par le Conseil, lequel pourrait également encourager le Département des opérations de maintien de la paix à échanger des informations sur les actions menées dans ce domaine capital aux niveaux national et international.

La Représentante spéciale a mis en lumière le lien critique qui existe entre crimes sexuels et dysfonctionnement des secteurs de la sécurité et réintégration incomplète des anciens combattants. Pour faciliter la prise en main par les pays eux-mêmes du règlement de tels problèmes, elle a recommandé de chercher à obtenir des engagements au niveau politique le plus élevé. Une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux des institutions chargées de la sécurité est importante pour aider à créer des forces respectueuses et protectrices à l'égard des femmes et des enfants, aussi bien en période de guerre que de paix.

La Sous-Secrétaire générale et Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le développement a fait observer que la réforme du secteur de la sécurité exige à la fois une action concertée pendant le temps que durent les opérations de maintien de la paix et un appui soutenu à plus long terme. Elle a mentionné qu'il importait de trouver le bon équilibre entre expertise et orientation technique, d'une part, et accompagnement politique, d'autre part.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance vitale de la réforme du secteur de la sécurité pour empêcher la rechute d'un pays sortant d'un conflit. Son appropriation par les pays et leur détermination à en établir les objectifs prioritaires sont importantes. Il faut aussi que soit pris en compte le caractère spécifique de chaque situation et que des partenariats intégrés soient noués avec les organisations régionales. Les membres du Conseil ont souligné que les consultations avec les parties prenantes politiques sont un facteur essentiel dans la réussite d'une réforme du secteur de la sécurité.

## **Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507**

Le 31 août, le Conseil s'est réuni en séance publique pour examiner la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité parue sous la cote S/2010/507 (séance récapitulative).

Les membres du Conseil ont souligné les domaines dans lesquels le Conseil a obtenu des résultats satisfaisants sur les questions inscrites à son ordre du jour et ont formulé des recommandations sur les stratégies qui permettraient d'améliorer ses méthodes de travail.

---